

Retour sur un mois de juin qui a vu l'actualité s'emballer. Les interventions et prises de position se sont multipliées sur le compte Twitter ou sur le site de la Ldh Lyon Confluences. Nous en rendons compte ici.



Contre la réforme des retraites

De nouveau, contre la régression de nos droits sociaux et le déni de démocratie, la Ldh Lyon Confluences était dans la manifestation du **6 juin** à Lyon !

Unis contre l'immigration jetable

Contre l'immigration jetable, nous avons participé au rassemblement à Lyon, le **20 juin**.

Rendez-vous à la rentrée lors de l'examen de la loi Asile et immigration.

Indécente récupération

Après le dramatique événement d'Annecy, les slogans xénophobes ont été affichés, le **9 juin**, sur les grilles d'un square à Lyon 3e et diffusés sur les réseaux sociaux par un groupuscule d'ultra-droite, *Les Remparts*.

La Ldh Lyon Confluences dénonce cette indécente récupération à Lyon par des individus ou groupes d'individus. Un amalgame de plus pour attiser la haine de l'autre.



Ensemble, luttons contre ces dérives !

Usage disproportionné de la force publique à Lille contre un petit groupe pacifique de jeunes de la Pride radicale.

L'usage de la force n'est possible qu'en cas d'absolue nécessité!

À lire sur notre site : notre communiqué et le témoignage de militants de la Ldh Lyon Confluences de passage à Lille, le **11 juin**.



Collage des opposant.es à l'IVG sur les Vélo à Lyon

Dans la nuit du **18 au 19 juin**, un groupuscule anti-choix d'extrême droite s'est payé la décoration des vélos mis en location à Lyon, affichant ainsi son mépris du droit des femmes et minorités de genre à disposer de leurs corps. La LDH Lyon Confluences s'associe pleinement au Planning 69 et dénonce cette nouvelle provocation de groupuscule agissant contre les droits des femmes.



On ne dissout pas un soulèvement

Par sa présence au rassemblement du **28 juin** à Lyon, la Ldh Lyon Confluences a voulu redire que nous ne nous résoudrons pas à la remise en cause des libertés d'association, de manifestation et d'expression en montrant son soutien aux Soulèvements de la Terre.

Nous devons rester d'une extrême vigilance et garder intacte notre capacité de mobilisation car il semble que nous ne soyons pas au bout de nos peines devant la multiplication des atteintes à nos libertés qui visent à faire taire la contestation politique.



40^{ème} anniversaire de la Marche pour l'Egalité et contre le racisme

Ce **22 juin**, la Ldh Lyon Confluences a assisté à la conférence de presse à Lyon de la Coordination nationale qui prépare l'anniversaire des 40 ans de la Marche pour l'égalité et contre le racisme. Cette marche commémorative repartira de Marseille le 15 octobre, passera à Vénissieux les Minguettes et arrivera à Paris le 3 décembre. Un bel événement en perspective pour transmettre la mémoire de la Marche et questionner l'engagement des jeunes aujourd'hui.

Un article à venir dans notre lettre de rentrée.

Les Marcheurs de 1983



NOTRE PAYS EST EN DEUIL ET EN COLÈRE

« Le meurtre de Nahel tué par un policier à bout portant à Nanterre, a mis à nu les effets de décennies de politiques publiques discriminatoires et sécuritaires ciblant notamment les quartiers populaires et la jeunesse qui y grandit et particulièrement les personnes racisées et précarisées. L'escalade des violences est une impasse et doit cesser. La conception essentiellement répressive de la police, et l'évolution législative de 2017 sur l'usage des armes de service, aggravent ce que la population vit et subit, que ce soit en termes de discriminations et de pratiques racistes.

Les tensions entre population et police viennent de loin et s'inscrivent dans une histoire marquée d'injustices, de préjugés, de violences, de discriminations, de sexisme... et d'un racisme systémique qui traverse l'ensemble de la société et qui n'est toujours pas éradiqué.

Les habitant-es des quartiers concernés et notamment les femmes pallient bien souvent seul-es les carences en termes de services publics. C'est bien la régression de ceux-ci, l'école, les lieux de partage et de culture, sportifs, la poste, les administrations etc. et le recul du soutien de l'État au tissu associatif qui ont largement contribué à marginaliser ces quartiers et des territoires entiers bien au-delà, particulièrement dans les Outremer.

L'abandon de ces populations de quartier est aggravé par le contexte économique d'appauvrissement, d'inflation, de hausse des loyers, des prix l'énergie et la réforme de l'assurance chômage. Les inégalités sociales touchent particulièrement les enfants et les mères isolées. C'est ce que montrent les révoltes qui ont secoué les quartiers populaires depuis quelques jours en réaction à la tragédie de Nanterre... »

La suite sur le site de la LDH :

<https://www.ldh-france.org/notre-pays-est-en-deuil-et-en-colere/>

“On lâche rien !” est un jeu de société pour tout public qui sensibilise à la liberté de manifester

La liberté de manifester est un droit essentiel en démocratie.

Ce droit est aujourd'hui dangereusement remis en cause en France par des stratégies de maintien de l'ordre fondées sur un usage excessif de la force et une criminalisation des personnes qui manifestent.

“On lâche rien !” illustre des pratiques tirées de la réalité des manifestations aujourd'hui, avec l'ambition d'amener les joueuses et les joueurs à questionner ces pratiques.



À commander sur le site de la LDH

Nous reprenons ici le texte publié dans la lettre de juillet de la LDH de Lille

UNE TRAGÉDIE GRECQUE EPOUVANTABLE

Dans la nuit de mardi à mercredi 14 juin, un navire qui transportait 750 personnes, dont au moins une centaine d'enfants, a coulé. On ne compte qu'une centaine de survivants.

Depuis 2014, au moins 27 000 migrants sont morts noyés en Méditerranée, selon les données de l'Organisation internationale pour les migrations. Pour beaucoup d'ONG, ces chiffres déjà effroyables sont largement en dessous de la réalité.

Au-delà de l'indispensable vraie politique de sauvetage en mer, qui ne relève que de la simple humanité, c'est toute la politique migratoire qui doit être dénoncée. Celle qui conduit à transformer nos frontières en obstacles infranchissables, l'Europe en forteresse, les mers et les montagnes en cimetières.

Non, nous ne voulons pas nous adapter, nous habituer, nous résigner ! Même si ce chiffre terrifiant de près de 500 morts, égrené par les médias, y fait écho, nous ne sommes pas face au bilan sordide d'une catastrophe naturelle, il ne s'agit pas d'un tremblement de terre, d'une éruption volcanique, d'une tempête subie. Cette tragédie est le fruit d'un choix politique des pays démocratiques européens !

Conservons intacte notre émotion, notre immense tristesse, notre effroi, mais aussi notre colère et notre indignation. Partageons-là, crions-là à ceux qui se bouchent les oreilles par paresse, honte, facilité, sentiment d'impuissance ou par intérêt électoral.

Nous sommes tous en deuil, à chaque naufrage, aujourd'hui comme hier.

Solidarité et fraternité avec toutes celles et ceux qui souffrent de cette inhumaine et meurtrière politique migratoire !

Résistance et révolte contre cette inhumaine et meurtrière politique migratoire !

Emmanuelle Jourdan-Chartier
Présidente LDH de Lille

Questions sur la politique migratoire : les demandeurs d'asile

En 2022, 103 millions de personnes sont en situation de déplacement dans le monde dont 43 millions de réfugiés ou demandeurs d'asile.

En Europe, 881 200 premières demandes d'asile ont été déposées, dont 115 091 en 2022 en France.

Les demandeurs d'asile sont d'abord des personnes en situation de déplacement forcé (guerre, persécutions, mutilations, homosexualité, opposition politique, ...) et qui n'ont pas d'autre choix que de partir. Sur 103 à 110 millions, près de 70 millions cherchent aujourd'hui refuge dans un autre endroit de leur pays tandis que les autres (40 millions) vont franchir la frontière et chercher refuge ailleurs.

Les pays qui reçoivent ces étrangers sont avant tout les pays limitrophes de pays en guerre : Turquie, Pakistan, Ouganda et non, comme le croient de nombreuses personnes et les enfants dans les écoles : les USA, le Japon, la France ...

La France est le 2^{ème} pays d'accueil après l'Allemagne, mais à la 12^{ème} ou 13^{ème} place si on le rapporte au nombre d'habitants (Chypre en est le 1^{er}).

La situation en France

Sur les 500 à 600 000 étrangers entrés en France, 100 à 140 000 personnes font chaque année une demande d'asile à l'OFPRA, notamment en raison des difficultés à obtenir un titre de séjour.

Ils obtiennent alors de l'OFPRA ou en appel de la CNDA le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. En 2022, sur 131 254 demandes, 56 276 ont bénéficié d'une de ces deux admissions.

40 à 50% des demandeurs d'asile ne sont pas hébergés (60 à 70 000 personnes en France) et 30% d'entre eux n'ont ni hébergement ni allocations (6,80€ par jour et par personne, 7,40€ par jour par ménage pour ceux qui ne sont pas hébergés).

Il faut 1 année en moyenne pour la réponse définitive à une demande d'asile.

L'OFPRA et les préfectures ne sont pas capables de délivrer dans des délais raisonnables les actes d'état-civil (1 an d'attente) et les titres de séjour correspondant aux demandes acceptées. Les documents remis par l'OFPRA, dont les livrets d'état-civil, souvent sans photo ni signature, ne sont pas reconnus par la CAF, la CPAM. Leurs droits ne sont pas reconnus.



Intervenants :

Marie Noëlle Fréry, avocate spécialisée en droit des étrangers
Laurent Delbos, adj-direction chez Forum Réfugiés

La frontière est ténue et peu précise entre migration forcée et migration choisie. Fuir la famine, par exemple, n'est pas considéré comme une persécution et ne relève donc pas du droit d'asile.

Incohérences et complexités administratives

En France, un projet de loi se prépare sur l'immigration, annonçant un durcissement des conditions d'accueil et des droits des étrangers : il s'agit de vouloir contrôler l'entrée des étrangers en France pour une immigration choisie pour les intérêts de notre économie et stigmatiser les réfugiés comme de potentiels délinquants.

On peut rappeler que 17 lois sur l'immigration ont été promulguées depuis 1980 ! Toutes convergent vers un durcissement des conditions d'entrée et d'installation sur le territoire national. Les mesures administratives ont été multipliées par tous les ministres de l'Intérieur.

Cette complexité juridique alourdit les procédures. L'administration est alors incapable de traiter les dossiers dans des délais raisonnables dans toutes les préfectures, auxquels s'ajoutent les ordres et contre-ordres changeants donnés par le ministre (*lutter contre la fraude, puis contre les mariages gris...*) et dans une suite de directives à des fonctionnaires souvent soucieux du service public, mais dont les conditions de travail sont difficiles.

De plus, ce sont généralement des politiques ou des polémistes - mais rarement des chercheurs - qui parlent des étrangers. Il faut pourtant sortir des émotions, de la posture et faire référence aux recherches, aux études les plus complètes possible et surtout se méfier de l'utilisation des raccourcis. Les rapporteurs actuels du texte Darmanin au Sénat (ou à l'Assemblée) ne maîtrisent pas leurs écrits et ne raisonnent qu'en termes de réponse à l'opinion publique plutôt qu'en termes de meilleure politique publique, de cohérence...

Apartheid en Israël, un terme assumé pour décrire une réalité politique



S'il a été beaucoup question des difficultés administratives lyonnaises pour que la conférence de Jean-Claude Samouillier et Salah Hamouri se tienne le 22 juin 2023, il ne faut pas négliger les argumentaires édifiants qu'ont apportés les deux intervenants pour expliquer et justifier le choix du terme d'apartheid, décrivant ainsi le régime politique mis en place par Israël.

Jean-Claude Samouillier a rappelé que le rapport de 300 pages d'Amnesty International décrivait les exactions d'Israël envers les Palestiniens. Sorti en février 2022, tout juste avant le début de la guerre d'Ukraine, ce rapport n'a eu ni écho, ni répercussion*. Le crime d'apartheid est un crime contre l'Humanité.

S'appuyant sur les textes internationaux (notamment la Convention sur l'Apartheid de 1973 et le Statut de Rome de 1998, qui crée la première Cour Pénale Internationale), le président d'Amnesty International France a précisé les 3 critères qui justifient la qualification d'apartheid : « un système institutionnalisé de domination et d'oppression d'un groupe racial sur un autre, l'emploi d'actes inhumains d'un groupe sur un autre et des actions qui durent dans le temps »

Les Palestiniens n'ont pas les mêmes droits que les Israéliens : aux mesures d'oppression (privation de nationalité, restrictions de déplacements) s'ajoutent les dépossessions des terres et biens. Les blocages au développement économique de la population palestinienne sont constants, celle-ci est considérée comme une menace démographique. Ce système d'oppression est maintenu par la violence (tortures, déplacements de personnes, exécutions).

Salah Hamouri a témoigné de la situation des prisonniers politiques en Israël. Né à Jérusalem, il y a grandi et a précisé que les Palestiniens nés à Jérusalem n'ont pas de nationalité, juste une carte de résident. Depuis 2018 et la nouvelle loi dite de défaut d'allégeance, cette carte de résident peut leur être retirée sans motif donné, sur dossier de la Sécurité

secrète. Depuis 2023 les pouvoirs élargis octroyés au ministre de l'Intérieur permettent, sans raison, de révoquer la nationalité israélienne aux Palestiniens.

Emprisonné à 16 ans, Salah Hamouri a passé, au total, 10 années dans les prisons israéliennes. Il a décrit longuement la situation des prisonniers : les malades, laissés sans soins, les conditions éprouvantes physiquement de transfert de la prison au tribunal, ou entre prisons, les stratégies de l'armée pour casser la résistance des Palestiniens.

Le gouvernement d'extrême-droite israélien est, dit-il, « le vrai visage de l'occupant », rappelant que le combat des Palestiniens est celui d'un combat contre une force occupante, non contre la population juive, et que d'autres formes de résistance s'organisent.

La colonisation est un crime de guerre, le nouveau gouvernement d'extrême-droite israélien l'érige à présent en valeur nationale.



Photos : Collectif de soutien au peuple palestinien 69

Ldh Lyon Confluences

Permanence :

le mardi matin 10h -12h

Twitter : @LDH_LyonConf

Boîte vocale : 04 78 92 90 60

Adresse : 34 cours de Verdun 69002 Lyon

Mel : lyonconfluences@ldh-france.org

Site web : <https://site.ldh-france.org/lyonconfluences/>

La Lettre-infos devient mensuelle à partir de septembre 2023

Prochaine réunion
de section
le jeudi 7 septembre

Les groupes de travail Rejoignez-nous !

- ☐ Étrangers et citoyens (permanence des droits...)
- ☐ Jeunesses (droits des enfants, SNU, interventions en établissements ...)
- ☐ Libertés publiques (droits collectifs, violences policières, vidéo-surveillance, centres de rétention...)
- ☐ Environnement
- ...